

5a. Service des corporations, \$6,000.

M. le président: Le crédit 5a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

10. Bureau des traductions, \$2,998,600.

M. le président: Le crédit 10 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Musée national du Canada—

15. Administration, fonctionnement et entretien, \$2,240,000.

M. le président: Le crédit 15 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Division des brevets et du droit d'auteur—

20. Division des brevets, Division du droit d'auteur et des dessins industriels et Bureau des marques de commerce, y compris des contributions à l'Office international pour la protection des œuvres littéraires et artistiques et à l'Office international pour la protection de la propriété industrielle, \$3,645,300.

M. le président: Le crédit 20 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Centre national des Arts—

22. Dépenses administratives du bureau du coordonnateur du Centre canadien des arts d'interprétation, \$199,100.

M. le président: Le crédit 22 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

23. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$7,500,000.

M. le président: Le crédit 23 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

Subventions aux universités—

27a. Versements à l'Association des universités et collèges du Canada—Pour accroître le paiement des subventions prévues à l'article 8a de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces à l'égard de l'année scolaire commençant en septembre 1966, en faisant des versements ne dépassant pas \$60,000,000 au cours des années financières 1966-1967 et 1967-1968

a) à l'Association des universités et collèges du Canada pour un montant global calculé en multipliant le chiffre de la population de chaque province, autre qu'une province désignée à l'alinéa b), pour l'année civile qui expire dans l'année finan-

[M. le président.]

cière 1966-1967 par \$3, un tel montant global et tout montant payé à l'Association en conformité de l'article 8a de ladite loi, nonobstant le paragraphe (2) y afférent, devant être répartis entre les institutions de haut savoir dans une telle province conformément à un accord qui sera conclu, avec l'approbation du gouverneur en conseil, entre le secrétaire d'État au nom du Canada et l'Association des universités et collèges du Canada, et

b) à une province qui est une province désignée aux fins de l'article 8a de ladite loi pour l'année financière 1966-1967 pour un montant global calculé en multipliant le chiffre de la population de cette province pour l'année civile qui expire dans cette année financière par \$3. et assurer que la province de Québec sera reconnue aux fins de l'article 8a de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces comme province désignée pour l'année financière 1966-1967; montant requis pour l'année financière 1966-1967, \$38,400,000.

M. le président: Le crédit 27a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

B—Commission du centenaire—

35. Administration générale, y compris la Conférence nationale sur le centenaire de la Confédération, \$3,278,000.

M. le président: Le crédit 35 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

35a. Administration générale, \$1,865,500.

M. le président: Le crédit 35a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

35c. Administration générale, y compris la Conférence nationale sur le centenaire de la Confédération, \$342,000.

M. le président: Le crédit 35c est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

40. Programmes et projets d'intérêt national, y compris les subventions versées à l'égard desdits programmes et projets, \$9,519,500.

M. le président: Le crédit 40 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)

B—Commission du Centenaire—

40a. Programmes et projets d'intérêt national, y compris les subventions versées à l'égard desdits programmes et projets, \$4,279,600.

M. le président: Le crédit 40a est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le crédit est adopté avec dissidence.)